



LES MATINÉES SOCIALES 2026

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

2026 NE SERA PAS UNE ANNÉE SANS TURBULENCES !

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »

Mais comment rester maître des obligations sociales dans un paysage réglementaire qui change plus vite que jamais ?

Au fil des crises successives que connaît notre pays d'année en année, l'année 2026 sera marquée par des transformations profondes et une complexité réglementaire renforcée.

La DSN de substitution apporte un changement majeur qui exige une parfaite maîtrise de la qualité déclarative.

La RGDU introduit une approche mathématique inédite dans le processus de calcul de la paie : une vraie révolution pour les gestionnaires et les responsables.

Le fait générateur, en phase test dès 2026, impose une manière entièrement repensée d'aborder le calcul du bulletin de paie.

A cela s'ajoutent des chantiers de longue haleine, (temps partiel thérapeutique, suppression de l'attestation papier destinée à France Travail...) et des nouveautés émergentes (inversion des IJSS, intégration de l'aide au logement en liaison avec le montant net social...).

Et bien sûr, le droit européen, toujours plus présent, continue d'introduire chaque année des obligations inattendues qui bousculent nos pratiques.

Dans ce contexte, disposer d'une veille sociale fiable, opérationnelle, actualisée n'est plus seulement un atout : c'est une nécessité absolue.

Les Matinées Sociales vous guident à travers ces évolutions majeures, clarifient les enjeux, anticipent les impacts et vous donnent des clés pour sécuriser vos pratiques.

Gagnez du temps, restez serein, restez conforme, restez performant.

En 2026, plus que jamais, la veille réglementaire des Matinées Sociales est votre meilleur allié.

Les questions que vous vous posez

- ▶ Quels textes juridiques dois-je surveiller en priorité pour éviter les mauvaises surprises ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment transformer un décret complexe en consignes opérationnelles claires ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Comment interpréter les zones grises du droit lorsqu'aucune doctrine n'est encore publiée ?
- ▶ Que dois-je dire à mon employeur pour qu'il prenne les bonnes décisions au bon moment ?
- ▶ ...

**Les textes traduits en
langage clair !**

Vous hésitez ?

Demandez nous
une invitation
gratuite pour
une séance !

PAR SON DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE, CAVE LEX VOUS AIDE À MAINTENIR VOS COMPÉTENCES, ... ET VOTRE RÉGLEMENTAIRE !

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence
nous vous proposons de suivre les **Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.

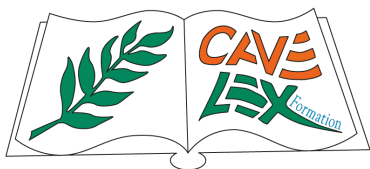
10 sessions par an à suivre à Paris, Lyon ou en distanciel.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Vous pouvez consulter la synthèse des évaluations sur notre site www.cavelexformation.fr

www.cavelexformation.fr - Cave Lex Formation - SAS au capital de 8 000 € - gestion@cavelexformation.fr
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 95 06704 95 auprès du Préfet de Région Ile de France . Ceci ne vaut pas agrément de l'État



LES MATINÉES SOCIALES 2026

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes

A TITRE INDICATIF, VOICI LES THÈMES PRÉVUS POUR 2026:

Mois	Le thème du mois
Janvier 2026	Barèmes et modifications au 1er janvier 2026
Février 2026	Le plafond de la sécurité sociale
Mars 2026	La transaction
Avril 2026	La gestion des déplacements
Mai 2026	Les différents types de textes
Juin 2026	Les heures supplémentaires et complémentaires
Septembre 2026	La gestion des primes
Octobre 2026	Le fait générateur
Novembre 2026	Le temps partiel thérapeutique
Décembre 2026	Les relations avec l'URSSAF (rescrit, opposabilité...)

Le calendrier 2026

Paris

10 Sessions en présentielle
De 9h15 à 12h45

Lyon

10 Sessions en présentielle
De 9h15 à 12h45

Nationale

10 Sessions à distance
De 9h15 à 12h45

Rattrapage

10 Sessions à distance
De 9h15 à 12h45

Mois	Paris	Lyon	Visio Nationale	Rattrapage
Janvier	13	15	16	20
Février	3	5	6	10
Mars	3	5	9 *	12
Avril	7	9	14 *	20 *
Mai	5	7	12 *	19
Juin	9	11	12	16
Septembre	8	10	11	15
Octobre	6	8	9	13
Novembre	3	5	6	12
Décembre	8	10	11	15
* Pour ces dates, l'horaire des sessions sera de 14h00 à 17h30				
Un exercice (ou un cas pratique) sera proposé à chaque session.				



L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Analyser et intégrer les récentes réformes en paie
- ▶ Sécuriser ses pratiques en actualisant ses connaissances
- ▶ Être à jour des dernières jurisprudences ayant un impact en paie
- ▶ Confronter ses pratiques avec l'intervenant et les autres professionnels.

Programme de la formation

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration Du
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants
des PME PMI

Niveau

Approfondissement.
Collaborateurs ayant
une bonne pratique de
leur fonction.

Avoir suivi la formation
« Les mécanismes de
la paie » ou avoir une
expérience
significative de paie.

Pré-requis

Aucun pré-requis.

Durée

5 jours (35 heures) en
10 sessions d'une
demi-journée

Tarifs

Voir ci-après

L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

Des cas pratiques

Chaque mois il est présenté un cas pratique en liaison avec les thèmes abordés.

Des échanges

Vous vous regroupez régulièrement avec des professionnels de la paie et du secteur RH ce qui vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

Contenu de chaque session

L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, publications du B.O.S.S., circulaires Agirc-Arrco, Unedic.

Et un Zoom sur les règles de paie.

L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

Le dossier du mois

Thèmes des dossiers choisis par les participants les années précédentes : La gestion des absences en DSN, le calcul de la CSG, le calcul de l'indemnité de licenciement, le calcul du plafond de sécurité sociale, le salaire des dirigeants et des mandataires sociaux, le maintien du salaire net, ...

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 10 à 15 personnes. **Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice de poche**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



LES MATINÉES SOCIALES 2026

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

Inscription à la séance

- Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

Abonnement annuel *

- Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place vous est **automatiquement réservée**.
- En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- Vous pouvez également en faire **un outil de GRH de votre service**, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- Sous réserve du règlement anticipé de la formation **vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction** sur le prix de l'inscription.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCO en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalité d'inscription	Tarif HT	Tarif TTC
Inscription à la séance	500 €	600 €
Inscription annuelle 2026 pour 10 Sessions	5 000 €	6 000 €
Abonnement 2026 - 10 Sessions (- 32 %)*	3 400 €	4 080 €
Abonnement partiel possible	Contactez nous : gestion@cavelexformation.fr	

(*) L'offre Abonnement n'est possible que si l'intégralité de la formation est payée à la commande

Prise en charge par votre OPCO

Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de développement des compétences. Elle peut être prise en charge par votre OPCO.

Pour cela **Cave Lex Formation SAS** doit pouvoir effectuer un suivi de qualité et de la progression des stagiaires. Ce suivi est déterminant pour notre certification Qualiopi. Il est donc impératif que toutes les sessions soient suivies par le collaborateur pour lequel une convention a été établie.

Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCO ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à **32% d'économie sur le prix de cette formation**, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

La solution retenue par les abonnés

Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCO, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex Formation SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%. En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCO. Pour les y aider, **Cave Lex Formation** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCO. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex Formation**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.

www.cavelexformation.fr - Cave Lex Formation - SAS au capital de 8 000 € - gestion@cavelexformation.fr

Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 95 06704 95 auprès du Préfet de Région Ile de France . Ceci ne vaut pas agrément de l'État